

## RECONNAISSANCE SOCIALE ET PROJECTION DE LA LOI MUNICIPALE AUTONOME N°265 D'« ENCOURAGEMENT, SAUVEGARDE, DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES CULTURES ET DES ARTS »



**CULTURES** PARTICIPATION ACCÈS SOCIAL  
INSTITUTIONNEL DÉVELOPPEMENT **PATRIMOINE**  
**INTERCULTUREL** ARTS CITOYENNETÉ MÉMOIRE

### 1. Contexte

Pays multiculturel et multilingue, la Bolivie a pour capitale La Paz, l'une des municipalités où s'incarnent les plus riches expressions de la diversité culturelle, nourries par différentes traditions

particulières aux groupes ethniques originaires - Aymaras, Afrodescendant-e-s et métisses - fort-e-s de leur propres conceptions du monde et du cosmos, coutumes, patrimoines, langues et croyances et dont l'influence façonne l'identité propre de la municipalité et de la ville de La Paz - Chuquiago Marka (nom aymara de la capitale bolivienne). Avec 790 000 habitant-e-s, La Paz est la troisième ville la plus peuplée du pays et se trouve au carrefour de cultures et d'histoires, dans un contexte où sont concentrés des groupes sociaux et générationnels composés d'habitant-e-s arrivé-e-s d'autres municipalités et départements de Bolivie. Voilà pourquoi la ville de La Paz s'est constituée comme centre de la diversité, melting-pot de la *bolivianité* et garante de l'unité nationale.

## 2. La Paz et la culture

La municipalité de La Paz a promu une gestion culturelle soutenue pendant plus de 16 ans, au cours desquels ont été mises en œuvre des bonnes pratiques pour le renforcement institutionnel, la démocratisation, la décentralisation culturelle et la revalorisation patrimoniale. Ces dernières ont jeté les bases pour la considération de la culture comme quatrième pilier du développement durable, et référence indiscutable pour tout le pays.

Dans le cadre de son Plan stratégique municipal 2040 « La Paz que nous voulons et aimons », le gouvernement autonome municipal de La Paz (ci-après GAML) a pris conscience de l'importance de la transversalité des cultures et des arts dans la construction autodéterminée, égalitaire, équitable et participative d'un destin commun et de meilleures conditions de vie pour tou-te-s ses habitant-e-s. Pour y parvenir, le GAML a conçu des politiques spécifiques en vue de promouvoir le dialogue interculturel, de préserver et mettre en valeur la mémoire s'exprimant dans le patrimoine matériel et immatériel, d'encourager le développement de nouveaux talents et de démocratiser l'accès aux cultures et aux arts autant pour les créateur-ric-e-s et les interprètes que pour l'ensemble de la communauté.

C'est à cet égard, et après un processus participatif pour l'institutionnalisation de la culture dans la ville de La Paz, que la Loi municipale autonome n°265 d'« Encouragement, sauvegarde, développement et promotion des cultures et des arts » a été promulguée. Elle a pour objectif d'établir les droits et les devoirs des individus et des collectifs et communautés dans le domaine des cultures et des arts sur le territoire de la municipalité de La Paz.

**LES RÉSULTATS DES JOURNÉES CULTURELLES DE 2005 ONT SERVI DE BASE POUR ENVISAGER LA CULTURE COMME 4<sup>e</sup> PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN ÉTABLISSANT PAR LÀ L'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAZ À L'ADOPTION DE L'AGENDA 21 DE CULTURE.**

L'initiative a démarré en 2005, lorsque le GAML, via ce qui était alors le Bureau principal pour la culture (OMC en espagnol), a organisé les premières Journées culturelles comme espace institutionnalisé de participation citoyenne et indicateur de la situation culturelle de la ville. Cette démarche entendait fournir les espaces nécessaires à la co-gestion démocratique et déconcentrée de la culture comme quatrième pilier du développement durable dans la municipalité, mais aussi de doter d'un appui juridique les expressions culturelles et artistiques qui sont élaborées et mises en place dans la ville.

La Loi municipale de cultures établit dans son chapitre III les « Bases des politiques culturelles de la municipalité », et signale dans son article 7 l'importance de la culture comme quatrième pilier du développement durable, en établissant que la planification du développement de la ville, la programmation opérationnelle et les politiques publiques qui seront menées par le GAML doivent



utiliser une perspective conceptuelle interculturelle. De plus, elle définit que le GALMP devra assurer l'imbrication entre les politiques culturelles et les autres politiques publiques sociales, économiques, éducatives, environnementales et d'urbanisme. En effet, le domaine culturel doit être un instrument de transformation sociale et d'amélioration de la qualité de vie pour le développement durable et le développement humain intégral, mais aussi pour approfondir les processus de cohésion sociale interne et l'intégration et l'interaction avec les gouvernements locaux et les autres acteur·rice·s sur le plan national et international.

### 3. Objectifs et mise en œuvre du projet

#### 3.1. Objectifs principaux et spécifiques

L'objectif principal est de dynamiser et d'envisager la culture comme quatrième pilier du développement durable, par le biais de la démocratisation et de la décentralisation de la participation autant des acteur·rice·s culturel·le·s que des citoyen·ne·s en général, dans la construction co-gérée de la Loi et des directives dans l'élaboration du Plan stratégique culturel de la municipalité de La Paz.

Les objectifs spécifiques comprennent de notamment :

- consolider les Journées culturelles comme espace participatif et proactif de dialogue, processus institutionnalisé de concertation sectorielle ;
- mettre en place un observatoire culturel permanent avec pour finalité de connaître les nécessités culturelles des citoyen·ne·s ;
- élaborer le Plan stratégique culturel de la municipalité de La Paz à partir du consensus artistique et citoyen.

#### 3.2. Développement du projet

##### Principales actions mises en place

Journées culturelles : trois éditions des Journées culturelles ont été organisées (de 2005 à 2015) avec pour but d'établir un espace participatif et proactif, de dialogue, discussion, coordination et proposition

pour prioriser les projets et programmes visant à mettre en œuvre des politiques culturelles municipales sur la période 2015-2020.

Il convient de souligner que lors de la dernière édition (2015), les représentant-e-s du CONCIPCULTA (Conseil citoyen-ne-s de Planification des Cultures et des arts) ont été renouvelé-e-s ; il s'agit là de la principale partie prenante et interlocutrice pour la planification et l'élaboration des politiques culturelles dans la ville de La Paz.

Conception participative de la Loi : elle s'effectue avec la participation du CONCIPCULTA renouvelé, qui constitue la représentation institutionnelle des secteurs validés et choisis lors des Journées culturelles ; du Réseau Telartes (Réseau national des acteur-ric-e-s culturel-le-s) avec les contributions émanant des congrès nationaux de culture en 2015 et 2016 ; et le Tissu de Culture communautaire vivante composé d'activistes de mouvements latino-américains de la culture ; sous le leadership du Gouvernement autonome municipal au travers de délégué-e-s du Conseil municipal et du Secrétariat municipal aux cultures.

## LA LOI MUNICIPALE AUTONOME N°265 A ÉTÉ CONÇUE PAR LE BIAIS D'UNE PROPOSITION CONSENSUELLE ET ARTICULÉE ENTRE LES DIFFÉRENT-E-S ACTEUR-RICE-S. ELLE A PERMIS À L'ORGANE LÉGISLATIF ET EXÉCUTIF DU GOUVERNEMENT MUNICIPAL DE LA PAZ DE SE DOTER D'UN DOCUMENT DE BASE.

Promulgation de la Loi : le processus participatif est parvenu à ce que le niveau législatif et l'exécutif du GAMLP accordent la priorité au renforcement des politiques publiques (sociales, économiques, éducatives, environnementales et d'urbanisme) pour envisager le développement culturel comme l'instrument fondamental de la transformation sociale et quatrième pilier permettant le développement durable, humain et intégral. En décembre 2017, la première Loi municipale autonome n°265 d'« Encouragement, sauvegarde, développement et promotion des cultures et des arts » a été promulguée.

Socialisation de la législation : actuellement, le GAMLP se trouve en phase de socialisation et d'élaboration de la réglementation de la Loi municipale autonome n°265. Ce processus impliquera la participation conjointe des acteur-ric-e-s impliqué-e-s dans la conception de la Loi.

Mise en œuvre de la Loi : on prévoit l'élaboration du Plan stratégique culturel de la municipalité de La Paz par le biais de la réalisation de congrès, rencontres et participation citoyenne, ainsi qu'avec la création de l'Observatoire culturel, qui permettront de mettre en œuvre les politiques culturelles définies par la Loi.

Voici quelques-uns des gouvernements qui se sont joints à l'initiative :

- À l'échelle internationale et régionale : la Mairie de Madrid, avec ses conseils techniques, le Réseau Mercociudades via l'Unité de thématique culturelle, le réseau GRULAC des attaché-e-s culturel-le-s d'Amérique Latine, l'UCCI, via ses consultant-e-s spécialisé-e-s, et CGLU via le programme Villes Pilotes.
- À l'échelle nationale : la municipalité de La Paz a convoqué les principales municipalités de Bolivie ayant une vocation culturelle à la réunion de l'Unité thématique des cultures. Lors de cette réunion, des expériences ont été partagées et la municipalité de La Paz a été reconnue comme exemple national pour sa gestion culturelle, qui pourrait générer de bonnes pratiques au sein de ses municipalités.

## 4. Impacts

### 4.1. Impacts directs

#### Impact sur le gouvernement local

L'initiative du GMALP, grâce au changement d'attitude envers l'importance du rôle de la culture, a permis de doter La Paz d'un Plan stratégique culturel municipal, élaboré via un processus participatif et une réglementation (Loi et Règlement) pour l'encouragement, la sauvegarde, le développement et la promotion des cultures et des arts.

#### Impact sur la culture et les agents culturel-le-s locaux-les

La culture s'est institutionnalisée et est considérée comme quatrième pilier du développement durable de la ville de La Paz.

#### Impact sur la ville ou le territoire et sur sa population

La population peut accéder à l'exercice de ses droits culturels avec identité, en renforçant le dialogue interculturel, en reconnaissant et en s'appropriant les différentes manifestations et expressions culturelles.

**L'IMPACT DE L'INITIATIVE EST UN CHANGEMENT D'ATTITUDE FACE AU RÔLE DE LA CULTURE : LE REGARD POSÉ SUR ELLE SE LIMITAIT AUPARAVANT AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES ; Désormais, la culture est vue comme un axe de transformation sociale et économique pour le développement humain.**

### 4.2. Évaluation

Il est prévu de réaliser la quatrième édition des Journées culturelles en décembre 2019, qui auront pour objectif de valider la réglementation de la Loi et le Plan stratégique culturel de la municipalité. De même, une mise en œuvre initiale de l'Observatoire culturel sera effectuée, afin de disposer de données et de contributions sur la consommation culturelle des citoyen-ne-s, ainsi que sur les impacts générés lors de la période de mise en œuvre des actions.

### 4.3. Facteurs clés

Dans le contexte contemporain, le harcèlement permanent dont souffrent les identités culturelles dans les pays dits en développement - conséquence du processus de globalisation de l'économie et de la culture à travers l'influence de la « culture de masse », avec l'intégration soutenue de valeurs et pratiques de pays dits hautement développés - a généré des processus d'accumulation et d'imposition de modèles de développement n'ayant que peu à voir avec les matrices culturelles et identitaires des peuples.

En ce sens, il s'avère essentiel de mettre en œuvre des politiques culturelles fondées sur le développement durable, surtout dans une ville comme La Paz, qui se caractérise par de très riches expressions de la diversité culturelle, nourries par les différentes traditions particulières aux groupes ethniques originaires : Aymaras, Afrodescendant-e-s et métisses, fort-e-s de leur propres conceptions du monde et du cosmos, coutumes, patrimoines, langues et croyances et dont l'influence façonne l'identité propre de la municipalité.

### 4.4. Continuité

Il s'agit d'une initiative en cours, qui doit encore mettre en œuvre les actions suivantes :

- L'organisation de la quatrième édition des Journées culturelles comme espace pour socialiser et commencer à exécuter la Loi municipale des cultures.

- La mise en œuvre de l'Observatoire culturel, qui permettra d'obtenir des informations sur les citoyen-ne-s
- L'élaboration d'un Plan stratégique culturel de la municipalité de La Paz, qui permettra la continuité des processus entamés.

**UN FACTEUR CLÉ EST LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES CULTURELLES FONDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SUR LA RICHESSE DES EXPRESSIONS DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE DE LA PAZ, QUI SE NOURRISSENT DES DIFFÉRENTES TRADITIONS PARTICULIÈRES AUX GROUPES ETHNIQUES ORIGINAIRES.**

## **5. En savoir plus**

La Paz a été candidate à la troisième édition du Prix international CGLU-Ville de Mexico-Culture21 (novembre 2017 - mai 2018). En juin 2018, le jury a publié son rapport final et demandé à la Commission Culture de CGLU de promouvoir ce projet comme exemple de bonne pratique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture.

Cette fiche a été rédigée par Darío Andrés Zaratti Chevarría, secrétaire municipal des cultures du Gouvernement autonome municipal de La Paz, Murillo, Bolivie.

Contact : [azaratti@lapaz.bo](mailto:azaratti@lapaz.bo)

Site Internet : [www.lapaz.bo](http://www.lapaz.bo)